

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le premier projet de résolution CA14 210248 en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA08 210003) afin de démolir un bâtiment unifamilial d'un étage et de construire un bâtiment résidentiel de 3 étages et 5 logements, au 3856, rue Evelyn, sur le lot 1 154 245.

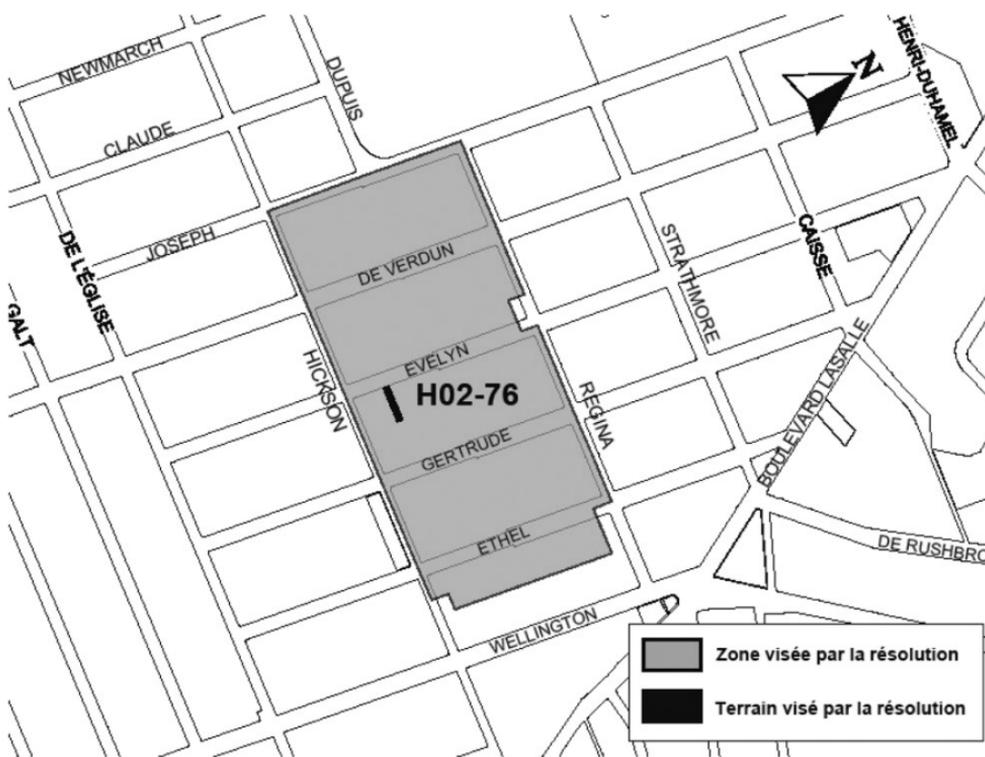
### Démolition d'un bâtiment unifamilial d'un étage et la construction d'un bâtiment résidentiel de 3 étages et 5 logements.

AVIS PUBLIC est, par la présente donné aux personnes intéressées que suite à l'adoption d'un premier projet de résolution, à la séance du 3 juin 2014, le conseil de l'arrondissement de Verdun tiendra une assemblée publique de consultation le **mercredi 25 juin 2014 à 18h00** dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun.

Le projet est étudié en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, car il déroge au nombre de logements autorisé à la classe d'usage h2 et à la grille des usages et normes H02-76. La classe d'usage h2 limite le nombre de logements à quatre alors que la grille le limite à trois. Le projet propose un logement au sous-sol, ce qui déroge également au Règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun (1700). Le projet déroge à superficie occupée par la construction hors toit et à son revêtement extérieur. Finalement, le projet déroge aux dispositions concernant les revêtements extérieurs autorisés et aux règles d'harmonie architecturale.

La sous-section 10 de la section 1 du chapitre 9 du Règlement de zonage de l'arrondissement de Verdun (1700) ne s'applique pas au présent projet, la révision architecturale (PIIA) étant incluse directement dans le projet de résolution.

Ce projet de résolution concerne la zone identifiée au plan ci-joint :



Lors de cette assemblée publique de consultation, monsieur le maire, ou tout autre membre du conseil désigné par celui-ci, expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Le premier projet de résolution contient une disposition susceptible d'approbation référendaire et est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun  
 ce 12 juin 2014

Caroline Fiset, OMA  
 Directrice du bureau d'arrondissement et  
 Secrétaire d'arrondissement